

COUPE DE FRANCE NATIONALE / NATIONALE SENIOR 2013

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en **catégories Nationale et Nationale Sénior**. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Cette Coupe de France se déroulera le :

20 / 21 avril	Valence (26)	ASK Valence
----------------------	---------------------	--------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et se terminera le vendredi de 7h30 à 9h00 heures.

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 9 heures à 19 heures et le vendredi de 8 heures à 10 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

La Coupe de France Nationale et Nationale Sénior sera ouverte à tout pilote détenteur :

- de la licence Nationale Concurrent Conducteur Karting « NCCK » en cours de validité pour 2013,
- d'une licence Internationale B ou C de karting Pilote Concurrent Conducteur en cours de validité pour 2013.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 90 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

3.2.2. La Coupe de France Nationale est réservée aux pilotes âgés de 13 ans et plus (âgés de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en 2013).

3.2.3. La Coupe de France Nationale Sénior est réservée aux pilotes âgés de 21 ans et plus (âgés de 21 ans : atteignant l'âge de 21 ans en 2013).

3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE NATIONALE / NATIONALE SENIOR

3.3.1. Tout pilote devra s'inscrire par internet sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org. L'inscription pourra également s'effectuer par courrier (envoyer à l'opérateur FFSA ; TKC, 20 rue des Fosses Rouges, 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org), au moins 21 jours avant la date de l'épreuve. L'inscription devra obligatoirement être accompagnée de son règlement (par

courrier : par chèque à l'ordre de la FFSA. par internet : par carte bancaire, site sécurisé). Le montant de l'inscription à la Coupe de France 2013 est fixé à **170 €**.

Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. **L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.**

- 3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.5. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et emplacement paddock.
Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et d'un moteur non plombé.
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

En cas de casse de moteur, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, pré-finale ou finale suivant ce changement de moteur.

4.2. **CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

4.2.1. **Carburant**

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. **Pneumatiques**

4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier, partenaire.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort). En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique Délégué, le concurrent pourra obtenir un pneu avant ou arrière de remplacement pris dans son train marqué ayant roulé dans les essais libres et warm up.

4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront marqués sur la bande de roulement à la sortie de chaque séance d'essais libre et de chaque warm up.

Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc d'assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé.

4.3. **NUMEROS DE COURSE**

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3.1. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Coupe de France Nationale et Nationale Sénior devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8 heures et 18 heures.

7.1.2. Les séances du warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort. Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono
8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono	11 ^{ème} chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	
12 ^{ème} chrono	13 ^{ème} chrono	14 ^{ème} chrono etc.....	

Si le nombre de pilotes inscrits dans la catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des Manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (Pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes maximum seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **25 km** par temps sec et **20 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **25 km** par temps sec et **20 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France Nationale et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une coupe de la CRK et une coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 36 participants) et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1.** A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise. Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Le pilote vainqueur de la Coupe de France sera invité à la remise des prix de la FFSA.

10.2. **PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés dans chaque catégorie, seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.